NOUVELLE REVUE
THÉOLOGIQUE

75 N° 10 1953

Le quatrième centenaire de l'Université Grégorienne

Léopold MALEVEZ (s.j.)

p. 1076 - 1079

https://www.nrt.be/en/articles/le-quatrieme-centenaire-de-l-universite-gregorienne-2562

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Le quatrième centenaire de l'Université Grégorienne

Ce centenaire, célébré à Rome pendant le mois d'octobre, a donné lieu à deux documents pontificaux.

Dans une lettre, datée du 12 août, adressée au R. P. Abellán [1], recteur magnifique de l'Université, le Souverain Pontife évoque à grands traits le glorieux passé de l'institution. Son premier germe remonte à l'année 1551, quand saint Ignace fonda pour la jeunesse romaine, dans une modeste maison aux pieds du Capitole, une école d'humanités, bientôt désignée du nom de *Collège romain*. Dès l'année suivante, elle ouvrait ses portes aux étudiants du *Collège germanique*, autre fondation d'Ignace en faveur des jeunes gens d'Europe centrale destinés à exercer les fonctions sacerdotales dans leur pays d'origine. Mais ce n'est qu'en 1553 que furent inaugurés les cours d'enseignement supérieur. Jules III en avait donné l'autorisation l'année précédente, dans la bulle *Dum sollicita*, qui conférait aux professeurs de philosophie et de théologie la faculté d'accorder les grades académiques, baccalauréat, licence et doctorat. Par là s'explique que la Grégorienne ait célébré cette année seulement le quatrième centenaire de son existence proprement universitaire.

Elle connut un rapide succès. Dès 1567, elle compte un millier d'étudiants. En 1584, Grégoire XIII installe le Collège romain dans de vastes bâtiments construits tout exprès pour lui. Et c'est en mémoire de ce Pontife, son vrai fondateur et Père, *fundator et parens*, que le Collège reçut plus tard le nom d'Université grégorienne. A cette première période remonte la fondation de la Bibliothèque aujourd'hui connue sous le nom de Bibliothèque Victor Emmanuel (via del Collegio Romano). Parmi ses maîtres, elle compte, en philosophie et en théologie : Tolet, saint Bellarmin, Suarez, Cornelius a Lapide, Lugo, Silvester Maurus; en mathématiques, Kircher, Boscovich; dans les lettres, Strada, Grimaldi, Cordara, Morcelli, etc. Ses cours sont fréquentés non seulement par les étudiants du Collège germanique (devenu en 1580 le Collège hungaro-germanique), mais aussi par ceux du Collège anglais, du Collège grec, du Collège écossais, du Collège irlandais, de plusieurs autres.

Il est à noter que le Collège romain ne fut jamais à proprement parler université de la Compagnie de Jésus. Durant toute son histoire et aujourd'hui même, il est demeuré institut *pontifical* général des disciplines ecclésiastiques; ses statuts le disent expressément : il est « proxime subiectum auctoritati ipsius Summi Pontificis »; celui-ci le gouverne, « moderatur », par l'intermédiaire de la Sacrée Congrégation des Séminaires et des Universités (*Statuta*, a. 1, § 1), et depuis Pie XI, c'est le cardinal préfet de cette congrégation qui en est le grand chancelier. Aux jésuites, n'est dévolue que l'administration et la charge de fournir le personnel enseignant. Cette circonstance explique que le Collège romain ait survécu à la suppression de la Compagnie. En 1773, il fut confié au clergé diocésain et dirigé par une commission de cardinaux. Mais, il est vrai, dès 1824, Léon XII en rendit la direction aux jésuites, rétablis dix ans plus tôt.

Parmi les événements de cette nouvelle phase de son histoire, rappelons que les bâtiments du Collège romain furent confisqués en 1873 par le gouvernement

---

1. Le texte en a été publié dans *L'Osservatore Romano* du 17 octobre.

italien [2]. Ce fait eut pour conséquence la séparation des deux sections : celle d'humanités fut installée dans un domaine des princes Massimo, près de l'actuelle gare des Termini; la section universitaire fut hébergée par le Collège germanique dans le Palazzo Borromeo (via del Seminario), et c'est elle qui prit désormais, en vertu d'un rescrit de Pie IX, le titre d'Université grégorienne du Collège romain : nom employé quelquefois auparavant, mais qui, maintenant, devenait sa désignation officielle. C'est également du pontificat de Pie IX que date la faculté de droit canonique (1876).

Durant cette période, on peut citer, parmi les noms qui illustrèrent la Grégorienne, ceux de Perrone, de Gury, de Ballerini, de Franzelin, de Mazzella, de Tongiorgi, de Palmieri, de Kleutgen, de Cornély, de Wernz, de Billot, et plus proche de nous déjà, du P. Vermeersch.

Quant au nombre de ses étudiants, il ne cessait de croître (elle en compte aujourd'hui 2.400, appartenant à 58 pays différents). Cet accroissement l'obligea à quitter le Palazzo Borromeo, trop exigu, et à émigrer dans les bâtiments, construits par elle, et qu'elle occupe aujourd'hui, à la Piazza della Pilottà. En même temps, elle développait ses activités scientifiques par la création des Facultés d'histoire ecclésiastique et de missiologie (1932), par la fondation, toute récente, d'un Institut des études sociales incorporé à la Faculté de philosophie, et elle s'associait étroitement, en 1928, l'Institut biblique pontifical (fondé en 1909) et l'Institut pontifical d'Etudes Orientales (fondé en 1918). Ce complexe d'Instituts publie, depuis plusieurs années, un ensemble de revues et de collections scientifiques : *Gregorianum, Analecta Gregoriana*; *Biblica* et *Orientalia, Analecta Biblica et Analecta Orientalia*; *Orientalia christiana* et *Analecta orientalia christiana*. Il est à rappeler aussi, qu'outre les Facultés proprement dites, la Grégorienne comprend, depuis 1924, une *Ecole des lettres latines,* où elle prépare les futurs rédacteurs des Congrégations romaines et des chancelleries épiscopales à écrire correctement le latin; et depuis 1918, un Institut de culture religieuse supérieure pour les laïcs, devenu, en 1927, l'Institut de culture religieuse supérieure pour l'action catholique.

Le second document pontifical relatif au quatrième centenaire de l'Université grégorienne nous offre le texte d'une allocution prononcée par le Saint-Père le samedi 17 octobre dans une audience solennelle accordée au Corps académique, aux élèves et aux anciens élèves de l'Université [3]. Disons d'abord que cette allocution se situe dans un ensemble de solennités liturgiques et académiques organisées pour la célébration du centenaire. Parmi ces solennités, figurait un Congrès scientifique, qui prit quatre jours, et distribua ses travaux en plusieurs sections : théologie, droit canon, philosophie, histoire ecclésiastique et missiologie. Les « relations » et les « communications », très nombreuses, qui y furent présentées feront l'objet d'une publication au moins partielle : on nous donnera donc plus tard l'occasion d'apprécier le Congrès sur les textes eux-mêmes. Ici, bornons-nous à reproduire quelques-uns des enseignements de l'allocution pontificale, dans laquelle le Souverain Pontife mettait en quelque sorte le point final au Congrès.

Sur le terrain de la théologie et de la philosophie, le Saint-Père met en garde ses auditeurs contre une confusion fâcheuse entre la doctrine catholique et les vérités naturelles qui lui sont conjointes d'une part, et d'autre part les essais d'explication de ces vérités, constructions systématiques des grands docteurs, qui, toutes respectables qu'elles soient, ne sont pas imposées à l'assentiment du chrétien dans les éléments qui leur sont propres : « ne indistincte permisceantur

2. Sur cette nouvelle période, on consultera R. Aigrain, *Les Universités catholiques,* Paris, 1935, pp. 1-7.

3. Texte publié dans *L'Osservatore Romano* du 19 octobre.

doctrina catholica et veritates naturales illi cohaerentes et ab omnibus catholicis agnitae, cum eruditorum hominum conatibus ad eas explicandas itemque cum propriis elementis peculiaribusque rationibus, quibus varia philosophica et theologica systemata, quae in Ecclesia inveniuntur, inter sese discriminantur ». D'aucun de ces systèmes, il n'est permis de dire qu'il est la porte d'entrée dans l'Eglise, et encore bien moins l'unique porte : « porta... qua quis in Ecclesiam ingrediatur; maioreque ratione nefas hanc (disciplinam) est asserere unicam portam patere ». Et, désignant sans doute saint Thomas, le Saint-Père poursuit : « Etiam sanctissimo et praestantissimo Doctore numquam Ecclesia veluti primigenio veritatis fonte usa est neque nunc utitur » : jamais, l'Eglise n'a vu dans son œuvre la source originelle de la vérité. Certes, elle le comble, lui et saint Augustin (Thomam et Augustinum), des plus grands éloges, mais elle ne tient ni l'un ni l'autre pour infaillibles, réservant ce privilège aux seuls auteurs inspirés de l'Ecriture. L'Eglise seule, interprète divinement autorisée des Ecritures, est la porte du salut, comme aussi c'est elle seule qui est sa propre source de vérité, sous la conduite de l'Esprit Saint.

Pareillement, gardons-nous de confondre avec les vérités métaphysiques et morales indiscutables les points que les grands commentateurs et les disciples de bon renom (optimae notae) de saint Thomas ont tenu pour controversés. D'une manière générale, ne soyons pas plus exigeants que l'Eglise, *omnium magistra et mater*. En toute matière où les différentes écoles catholiques professent des avis divergents, qu'il reste loisible à chacun de préférer l'opinion qu'il tient pour plus vraisemblable. Précisément, les maîtres de la Grégorienne ont réussi à concilier la fidélité au saint Docteur avec la liberté requise par la recherche doctrinale (« cum magni aestimanda libertate quae doctrinarum pervestigationi debetur ») : que ce souci de liberté demeure intact chez les professeurs d'aujourd'hui; que chacun puisse adhérer à l'école de son choix, parmi celles qui se sont acquis le droit de domicile dans l'Eglise.

Récemment, la Faculté de philosophie s'est agrégé un institut de doctrines sociales. Après avoir rappelé l'importance, pour les jeunes clercs, d'une solide formation en matière sociale, le Saint-Père, ici également, appuie sur l'idée de liberté : il était inévitable qu'en ce domaine également, l'interprétation des documents pontificaux donnât lieu à des divergences, dans l'application des principes et dans la déduction des conclusions (« in principiis applicandis atque in conclusionibus deducendis ») ; mais justement, veillons à ne pas confondre la vraie doctrine sociale de l'Eglise avec les opinions propres à chaque école et n'imposons pas indistinctement les unes et les autres.

Les études de droit canon appellent quelques remarques : celui-là n'est pas un canoniste compétent (« peritus ») qui borne son savoir à l'interprétation des canons : il doit avant tout connaître les principes du droit, en eux-mêmes et dans leur rapport (« iuris principia... mutuas eorum rationes ») : peut-être pourrait-on traduire : il lui faut avoir une philosophie du droit, ou mieux, comme le texte le donne du reste expressément à entendre, une doctrine « spéculative » des réalités juridiques (remarque semblable insérée ici, en passant, au sujet de la théologie morale : le Saint-Père rappelle la mémoire du cardinal de Lugo, ancien maître de la Grégorienne, qui réussit à associer remarquablement la doctrine spéculative et les applications d'un savoir pratique et positif). Pas davantage, une solide formation au droit canonique ne peut-elle se concevoir sans une étude de l'histoire du droit, de son origine, de sa progression, de ses changements : que le canoniste se souvienne aussi que sa science est au service du salut des âmes : il peut leur être d'un grand profit, mais s'il n'y prend garde, il peut aussi leur causer de graves dommages (« quibus multum quidem utilitatis, sed etiam multum nocumenti afferre possit »).

Enfin, unissant dans une même mention les Facultés d'Histoire ecclésiastique et de Missiologie, le Saint-Père rappelle à leur propos le devoir tracé à tous

les étudiants de ces sciences : devoir de se former théoriquement et pratiquement à la méthode de la recherche critique (« criticae investigationis methodum »). Il donne en exemple des instituts et des savants non catholiques (« studiosi viri qui catholico non censentur nomine »), mais aussi, faut-il le dire, les instituts et les chercheurs catholiques qui ont marché sur les traces des Mauristes et des Bollandistes (« splendidis insistentes vestigiis tum Maurinorum Benedictinorum, tum Bollandistarum... »). Mais l'histoire ecclésiastique doit, en outre, se fixer comme but de former et de développer, chez les jeunes clercs, le sens de l'Eglise : elle y réussira à condition de ne pas arrêter leur attention, plus que de raison, sur tel ou tel événement particulier, elle insérera les détails dans un ensemble, elle rapportera les traits négatifs aux réalités positives : « singula referantur ad totum, negativa relata ad positiva » ; sans doute faut-il entendre ici une invitation à ne pas traiter des déficiences des hommes d'Eglise sans faire valoir en même temps les aspects positifs, les grandeurs humaines et chrétiennes dont l'Eglise du Christ n'a jamais manqué à aucune époque : car le texte continue : qu'on ait toujours présent à l'esprit que l'Eglise, en dépit des fautes humaines dont on peut trouver en elle le spectacle (« quamvis in ea hominum menda deprehendantur ») est toujours demeurée l'Eglise du Christ, véridique, infaillible et sainte, l'Eglise de Dieu même, qu'Il s'est acquise par son propre sang.

Dans ces deux documents, le Saint-Père ne ménage pas l'expression de la reconnaissance du monde catholique à l'Université grégorienne. Peut-être le mot qui exprime le mieux le service rendu par elle à l'Eglise est-il celui par lequel le Saint-Père la désigne comme une « studiorum et gentium universitas ». Nous avons rappelé plus haut que saint Ignace n'avait pas tardé à ouvrir le Collège romain aux étudiants du Collège germanique. Par cette extension, saint Ignace infléchissait sa première institution dans la ligne des vastes projets de la Contre-Réforme. Autant que quiconque, le fondateur de la Compagnie de Jésus mesurait la gravité du péril causé par l'hérésie : il fallait refaire de Rome le pôle spirituel de l'Occident et du monde chrétien, assurer l'unité et l'intégrité de la foi : précisément, le Collège romain devait s'assigner comme tâche de former les pionniers d'une rechristianisation selon l'orthodoxie et la discipline romaines. Cette direction, ainsi imprimée dès les débuts à l'université naissante, est tout à fait notable : elle distinguera désormais la Grégorienne ; ses élèves lui viennent du monde catholique tout entier ; elle leur donne une formation philosophique et théologique, non pas seulement remarquable par sa solidité et son étendue, mais surtout distinguée par la fermeté de son adhésion à la grande tradition doctrinale de l'Eglise catholique romaine ; et elle ne compte plus, tant ils sont nombreux, ceux de ses anciens qui, rentrés dans leurs pays, ont accédé aux fonctions les plus hautes de la hiérarchie. Il est incontestable que, par là, la Grégorienne contribue excellemment à la sauvegarde de l'unité doctrinale et de la catholicité de l'Eglise. Et c'est pourquoi, en cette fin d'année jubilaire, le chrétien catholique s'associera de tout cœur au merci que l'Eglise vient de lui adresser par la bouche de son Chef.

L. Malevez, S. J.